

Frédérique Vidal à la CPU : « Une ministre très consciente de nos difficultés » (François Germinet)

Paris - Publié le jeudi 15 juin 2017 à 16 h 08 - Actualité n° 95877

« [Frédérique Vidal](#) réaffirme qu'elle ne fera pas une loi Vidal, mais qu'il faut trouver dans certains textes de loi ce qui amène de la flexibilité, et à l'inverse ce qui est bloquant ou qui peut être toiletté. Et apporter des retouches avec un effet de levier pour donner une capacité d'action aux établissements », déclare François Germinet, président de l'[UCP](#) et président de la commission formation et insertion professionnelle de la [CPU](#), à News Tank, le 15/06/2017. Il revient sur la première visite de Frédérique Vidal, ministre de l'[ESRI](#), à la CPU, à l'occasion de la séance plénière, le 15/06/2017. La rencontre se tenait à huis clos.

Parmi les autres sujets abordés par la ministre et les présidents d'université figurent « l'entrée en licence, l'importance d'avoir des masters de recherche dans toutes les universités, le lien entre le [CGI](#) et le ministère, le fait de monter l'ensemble des systèmes universitaires vers le haut plutôt qu'aller vers un système à deux vitesses », poursuit François Germinet. Il décrit « une ministre très à l'écoute et très consciente de nos difficultés, qui souhaite que l'on construise ensemble ».

Sur l'instauration de prérequis à l'entrée en licence, mesure réclamée par les universités, François Germinet indique qu'aucune annonce n'a été faite. « On attend l'impulsion du ministère », dit-il. Pas d'annonce non plus concernant le budget pour l'ESR. « On peut tous vouloir des augmentations fortes, y compris la ministre, mais tant que les arbitrages de Bercy ne sont pas tombés, il est difficile de se positionner », ajoute-t-il. Selon lui, elle a toutefois « insisté à nouveau sur le fait qu'il fallait investir dans les universités, et que cela pouvait être transformant ».

Dans une tribune publiée le 11/06/2017, intitulée 'L'Université n'est pas un sanctuaire. Pour l'Avenir investissons !', la CPU chiffrait à « au moins 490 M€ » le montant supplémentaire nécessaire au budget de fonctionnement des universités, dans le cadre du [PLF](#) 2018.

Plus d'autonomie et de moyens

Pour François Germinet, « nous nous sommes tous mis en ordre de marche, en nous projetant dans l'avenir, à partir d'une belle introspection, et nous nous retrouvons bloqués dans notre capacité à mettre en œuvre ces évolutions, avec des choses très contraignantes, sur la formation, les statuts de l'université, l'évolution des sites, etc. ».

Il revient notamment sur le manque d'autonomie pédagogique :

« Aujourd'hui, on ne peut pas mettre en place de contrôle continu intégral, on ne peut pas organiser le premier cycle comme on l'entend ou faire de la pédagogie par projet. Rappelons qu'au classement de l'EUA, la France est avant-dernière en matière d'autonomie pédagogique ! Résultat, et c'est ce que je vis au quotidien, quand on discute avec des établissements étrangers, le fait de ne pas avoir cette autonomie pédagogique les bloque dans la mise en place de projets communs, et nous pénalise dans notre attractivité ».

L'autre cheval de bataille pour les universités concerne les moyens budgétaires. « Il y a eu 100 M€ de budget supplémentaire à la rentrée 2016 pour compenser la hausse des effectifs et ce n'était pas déjà suffisant. Je ne vois pas comment ça peut être suffisant cette année sans moyens en plus », indique-t-il.

« Quand il y a 30 000 élèves en plus dans le scolaire, les rectorats ouvrent des classes. Quand il y a 30 000 étudiants en plus à l'université, on ne fait rien, pourquoi ? Il faut des locaux, des enseignants. Financer les heures complémentaires ou prendre des vacataires ne suffit pas ».



CPU
@CPUuniversite

Suivre

Innovation, recherche, formation, la CPU accueille Madame la
Ministre Frédérique Vidal. #Université #EnseignementSupérieur

10:35 - 15 Jun 2017

20 18



François Germinet

@UCP_Germinet

Suivre

La ministre F. Vidal à la rencontre de la CPU pour échanger sur les enjeux du supérieur, de la recherche et de l'innovation

10:32 - 15 Jun 2017

17

9

François Germinet



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des Présidents d'Université Président de la commission Formation et insertion professionnelle	Décembre 2016	Aujourd'hui
Université de Cergy-Pontoise Président	Mars 2012	Aujourd'hui
Université de Cergy-Pontoise Professeur des universités en mathématiques	2003	Aujourd'hui
Conférence des Présidents d'Université Président du comité numérique	-	Décembre 2016
MENESR Chargé d'une mission sur la formation continue universitaire	Mars 2015	Janvier 2016
Université de Cergy-Pontoise vice-président en charge du développement stratégique et des ressources humaines	2010	2012

Fiche n° 4684, créée le 17/06/14 à 15:53 - MàJ le 15/12/16 à 18:04

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »